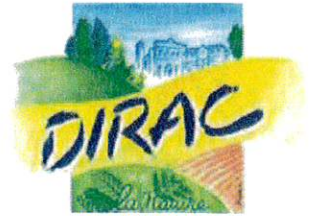


# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20231027-D2023716-DE  
Reçu le 06/11/2023

**délibération :**  
**D\_2023\_7\_16**

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 27 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 19 Octobre 2023

Présents : 16

**Présents** : Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 18

**Objet : Achat d'une carte  
conducteur pour chauffeur de  
bus**

**Pouvoirs** :

Madame CHOTYS Céline a donné pouvoir à Madame DUBOIS Anne  
Monsieur MAUVEROU Philippe a donné pouvoir à Madame MAUREL Marion

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur MORA Vincent, Madame CHOTYS Céline, Monsieur MAUVEROU Philippe

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Yannick MOREAU

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir le remplacement du chauffeur quand celui-ci est absent.

Elle rappelle la problématique connue en fin d'année scolaire 2023 qui avait obligé la collectivité de suspendre le ramassage scolaire, n'ayant trouvé aucun chauffeur remplaçant.

Pour pallier à ce problème, une personne, titulaire du permis transport en commun, pourrait assurer au cas par cas, le remplacement du chauffeur en cas d'absence.

La réglementation indique que c'est à l'employeur de prendre en charge cette dépense.

Il est donc proposé au Conseil Municipal  
d'acheter une carte « conducteur » à la personne qui remplacera notre chauffeur en cas d'absence.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré

DECIDE d'acheter une carte « conducteur » à la personne qui pourra remplacer, en cas d'absence notre chauffeur de bus.

**Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1**

Madame le Maire,  
Bénédicte MONTEGU

Emis le 27/10/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire  
le 06/11/2023

